

## COMMUNE DE MAGNÉ

### Délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,  
ET LE VINGT- SIX JUIN A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,  
S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard, MAIRE.

Date de la convocation : **20 JUIN 2025**

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

**Étaient excusés et représentés** : ALLEIN Aurélie à BAUDOUIN Michèle, GUILBOT Bernard à FICHET Éric, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, PATEJ Laurence à BILLAUD Sébastien,

**Étaient excusées et non représentées** : VIOLLET Etienne

**Était Absent** : BODET Roger, PRIVE Franck

**Secrétaire de séance** : CHAUVET Francette

**Réf. : 2025\_06\_10**

**Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activité au service cantine/école/entretien -** (article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'en raison des besoins correspondants à un accroissement temporaire d'activité au service cantine/école/entretien, il conviendrait de créer trois emplois non permanents de catégorie hiérarchique C, un emploi à temps complet et deux à temps non-complet, et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à chaque emploi.

Il propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget, **les emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025** :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
<b>à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025</b> (12 mois maximum sur 18 mois)	<b>1</b>	<b>Adjoint d'animation territorial</b>	Agent des Écoles Maternelles avec polyvalence animation/entretien	<b>35 h 00</b>
<b>à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025</b> (12 mois maximum sur 18 mois)	<b>1</b>	<b>Adjoint technique territorial</b>	Agent technique polyvalent des unités scolaires / animation /entretien	<b>25 h 00</b>
<b>à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025</b> (12 mois maximum sur 18 mois)	<b>1</b>	<b>Adjoint technique territorial</b>	Agent technique polyvalent des unités scolaires / animation /entretien	<b>17 h 30</b>

Les agents pourraient justifier si possible d'une expérience professionnelle similaire d'au moins 6 mois d'expérience professionnelle en collectivité territoriale. La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade ; à compter du 1er janvier 2024, le traitement minimum garanti est fixé à l'IM 366 (IB 367).

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de :

- **ACCEPTER** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGER** le Maire ou son représentant de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de chaque emploi ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de chaque agent nommé dans l'emploi sont et seront disponibles et inscrits au budget primitif de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les contrats et les éventuels avenants et tout acte en conséquence de la présente.

**Fait et délibéré,**

**A Magné, le 26 juin 2025, au registre sont les signatures**

**Le Maire,  
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,  
CHAUVET Francette**